



## DU CŒUR DE LA GUYANE, LE FROMAGER DE SAÛL EST ÉLU ARBRE DE L'ANNÉE 2015 !

**Ce mardi 29 septembre 2015, à Poitiers, les votes pour l'Arbre de l'année 2015 ont été dévoilés : le Fromager de Saül remporte les suffrages du public (Prix du public) avec 30 000 votes individuels certifiés sur le site [www.arbredelannee.com](http://www.arbredelannee.com). Le Banian de la Réunion, qui était au coude à coude avec le Fromager arrive en deuxième position avec 29 000 votes.**

C'est la première fois qu'un arbre d'outremer gagne ce concours qui existe depuis 2011. C'est aussi la première participation guyanaise au concours de l'Arbre de l'année. Un concours organisé par l'ONF et le Magazine Terre Sauvage sous l'égide de la Région Poitou-Charentes. Cette année, plus de 90 000 votes ont été recensés depuis le début du concours, « une participation exceptionnelle » selon les organisateurs (55 000 votes avaient été recensés en 2014). Une preuve de l'engouement des internautes pour ce concours et d'une mobilisation sans précédent stimulée par la compétition que se sont livrés l'arbre guyanais et celui de la Réunion jusqu'au dernier moment. C'est également la victoire de tous les Guyanais et amis de la Guyane qui se sont manifestés massivement sur les réseaux sociaux et qui montre l'attachement très fort de la population guyanaise à son patrimoine naturel. Le Fromager de Saül devient le plus bel ambassadeur de ce patrimoine naturel et humain exceptionnel du cœur de la Guyane. Un patrimoine que la commune de Saül, le Parc amazonien de Guyane et tous leurs partenaires, à l'initiative de cette campagne, ont à cœur de préserver, de partager et de valoriser.

Le Fromager de Saül sera labellisé **Arbre remarquable** de France et rejoindra ainsi les autres lauréats. En effet, depuis l'an 2000, dans le cadre de l'opération : «200 arbres pour retrouver nos racines», l'association A.R.B.R.E.S attribue le label «Arbre remarquable de France». Ce label est attribué aux communes, collectivités territoriales, établissements publics et propriétaires privés qui possèdent un arbre exceptionnel. Les arbres exceptionnels, du fait de leur âge, leurs dimensions, leurs formes, leur passé ou encore leurs légendes, sont appelés "Arbres remarquables". Ces monuments de la nature, de l'histoire et des cultures représentent un patrimoine qui doit être préservé.

Une exposition des photos des arbres lauréats sera inaugurée au Parc floral de Vincennes ce mercredi 30 septembre 2015. A cette occasion, le Fromager de Saül, enraciné depuis des siècles dans le cœur profond de la Guyane, pourra entrer en tout honneur dans cette extraordinaire famille végétale. Le prix du jury de cette édition 2015 a lui été attribué au cèdre bleu de la Vallée au Loup en Ile-de-France. Les membres du jury ont délibéré durant trois heures, mardi 29 septembre, à la Maison de la région à Poitiers.

